



Ville de Mèze

N° 359 bis

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX – CIRCULATION INTERDITE RUE DU 14 JUILLET

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.411, R.411-8, R.417-6 et R.411-25 al.3

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, la demande sollicitée par M. Glineur Eddy, demeurant 2 rue du 14 Juillet à Mèze,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant l'installation d'une antenne TV, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement de ces opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement et la circulation sont interdits rue du 14 Juillet, lundi 10 juillet 2023, de 08h00 à 18h00.

Le permissionnaire est autorisé à stationner son véhicule à hauteur du n° 2 rue du 14 Juillet.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum le début des travaux par M. Glineur Eddy, demeurant 2 rue du 14 Juillet à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum le début des travaux conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 30 juin 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

